



Remboursement mutuelle refusé pour implants dentaire

Par **taggadda77**, le **05/10/2010** à **13:35**

Bonjour,

Madame, monsieur,

Je vous fais part de mon interrogation quand au refus de ma mutuelle pour la prise en charge d'implant dentaire.

Après avoir eu un accord par téléphone je me décide de me rendre en Hongrie afin d'effectuer des implants dentaire. A mon retour je renvoie ma facture ainsi que tout les documents necessaire au remboursement de ceux ci mais ma mutuelle refuse de me rembourser.

Sur le contrat il est écrit "les frais d'implants dentaires refusé par les regimes obligatoires sont pris en charge dans la limite du forfait annuel déterminé selon la formule souscrite"(page 5/18).

Il est également écrit dans le chapitre territorialité " Les garanties s'exercent dans le monde entier des lors qu'il y a prise en charge par les regimes obligatoires francais"(pages 16/18).

Ils se basent donc sur le 2eme textes pour justifier leur refus mais les implants n'étant pas pris ncharge en france comme à l'étranger je pensais que l'on devait se baser sur le fait que les frais d'implants dentaires refusé par les regimes obligatoires sont pris en charge..

Je vous pris d'agréer Madame, Monsieur , l'expression de mes salutations distinguées

Par **chaber**, le **05/10/2010** à **14:58**

Bonjour,

l'extrait de vos conditions générales que vous citez est suffisamment clair pour justifier le refus de prise en charge par votre mutuelle.

Un accord téléphonique ne vaut jamais un écrit.

Par **taggadda77**, le **05/10/2010** à **15:08**

D'accord merci de votre réponse.

Je ne trouvais pas cela forcément logique du fait que les implants ne sont pas pris en charge donc forcément pas à l'étranger.

Dans le chapitre concernant les implants spécifiquement il n'y a pas de domaine d'application et comme le décret 2005/386 du 19 avril 2005 prévoit les remboursements dans l'UE je pensais que j'y avais le droit.

Mais encore merci de votre réponse